

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 9 (1857)

**Artikel:** Quelques lettres du P. Marcel Helg

**Autor:** Nicolet, C. / Helg, Marcel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549578>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

V. QUELQUES LETTRES DU P. MARCEL HELG,

*communiquées par C. NICOLET.*

A Monsieur Henry Schaffter, chanoine prémontré à Wilten,  
près Innsbruck.

Wylhen , près Rheinfeld, le 15 février 1802.

Très-cher confrère !

C'est ici que votre lettre du 22 décembre m'est venue trouver en passant par Roth , où P. sous-prieur ne l'a pas ouverte , quoiqu'elle fut autant pour lui que pour moi. En voici l'occasion : Nos acquéreurs ayant , comme vous savez , perdu leurs procès , il fallait conséquemment prendre des arrangements avec eux. M. l'abbé écrivit à quelques-uns de nos confrères les plus à portée , de terminer cette affaire : les uns refusèrent , les autres ne lui répondirent pas : il fut donc obligé de me faire venir de 50 lieues pour me charger de cette commission à leur défaut. Je suis venu avec un certain pressentiment que je ne réussirais pas plus dans cette commission que dans tant d'autres , dont j'ai été chargé. Cependant il faut entrer dans la République : j'y entre , et le premier pas que je prends sur le sol de la liberté , me porte dans la captivité : je suis pris par les gendarmes , et arrêté sous prétexte que mon passeport n'étoit pas en règle , ou bien plus , parce que je ne leur pouvois présenter l'acte de ma promesse de fidélité à la Constitution. Je fus conduit à Delémont , où je fus allibéré sur-le-champ , de telle sorte néanmoins , que l'on me plaça sous la surveillance du maire , jusqu'à ce que je me serais procuré un passe-port en forme. J'en fis venir un de Soleure en qualité de bourgeois , qui fut visé par le ministre plénipotentiaire de France en Suisse , et

que je reçus 15 jours après mon entrée à Delémont : muni de cette pièce authentique , car elle était chargée de sept sceaux et sept signatures, ni plus ni moins, je me mis en devoir de commencer ma mission. Mais pendant cet intervalle nos ennemis ou plutôt ceux qui ont acquis de la nation une partie de nos biens, eurent le temps de se remuer, et quoique je ne les connusse pas , eux me connurent assés pour s'imaginer que j'étais là contre leurs intérêts auxquels je ne pensais bien certainement pas. En effet la seconde nuit que je couchois hors de Delémont , un expès arrive à minuit, m'éveille et m'annonce que je dois incessamment retourner en cette ville , je pars au même instant. J'arrive par un froid extraordinaire (23 degrés au-dessous de zéro) à Delémont , où l'on me fait voir des lettres : la première était du préfet de Colmar au sous-préfet de Delémont , laquelle exigeait qu'on m'interroge : 1<sup>o</sup> quelle intention m'amenaît en France ; 2<sup>o</sup> en quelle qualité j'avais signé plusieurs actes qui tendoient à usurper plusieurs possessions nationales ; 3<sup>o</sup> quels étoient les biens personnels de l'abbaye de Bellelay qui n'étoient point encore déclarés à la République ; 4<sup>o</sup> si je n'avois pas par devers moi les titres de Bellelay et si je ne voulois pas les reproduire. Ces interrogats et mes réponses furent dressés en forme de procès-verbal et envoyés au préfet avec un certificat de la conduite que j'avois tenue depuis mon arrivée dans la République : le tout de façon à ne produire aucune conséquence grave. Les autres lettres qu'on me montra, portoient en substance que j'étois dénoncé au Ministre de l'intérieur comme troublant les acquéreurs de biens nationaux et entraînant les droits de la République , qu'on me traiteroit avec quelque rigueur en apparence , mais que je n'avois rien à craindre. Vous sentez bien que là finissoit ma mission , ma présence ne pouvoit plus être utile à personne , puisqu'elle portoit la peur dans l'âme des républicains : je pris donc le parti de me retirer : je sortis de cette terre qui dévore ses habitants. Quand je fus sur la frontière, j'aurois dit volontiers comme un homme célèbre en pareil cas : *Aspice nudatas*,

*barbara terra, nates* ; mais une pluie mêlée de neige, soufflée par un vent furieux , m'en empêcha.

Mon voyage n'est pas néanmoins tout-à-fait inutile : je croyois que j'étois malheureusement destiné à consommer la perte totale de nos biens , et la Providence paroît changer cette destination au recouvrement de ces mêmes biens. Les papiers publics vous auront annoncé que Bienne et l'Erguel vont être rendus à la Suisse ; plusieurs y ajoutent la Prévôté et Bellelay ; d'autres pensent même dire qu'une bonne partie du ci-devant Mont-terrible fera partie de la Suisse : ces deux dernières opinions ne sont pas certaines, quoiqu'elles ne soient pas dénuées de grandes probabilités. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'un des membres du nouveau gouvernement helvétique vient d'écrire à M. l'abbé que les corps ecclésiastiques , maisons religieuses et les églises étant nouvellement réintégrés dans la possession de toutes leurs propriétés , nous étions très-fondés de faire , pour les biens situés en Suisse , des réclamations qu'il appuyeroit de tout son pouvoir. Nous travaillons à ces réclamations pour ce qui nous appartient dans les cantons de Berne et de Soleure. Il nous avoit déjà demandé un précis de nos relations avec la Suisse , que nous lui avons envoyé. Quand il y aura quelque chose de plus positif je vous en ferai part.

On m'a dit dans le pays qu'un de vos frères , dont on n'avoit point de nouvelles, avoit mandé à vos parents qu'il étoit entré dans un couvent , où il est prêt de faire profession. Je ne sais si on m'a bien instruit à cet égard. Je ne puis vous donner des nouvelles de ce pays-là , sinon qu'on y gémit sur tout , mais en particulier sous le fardeau exorbitant des contributions

Monsieur l'abbé et nos confrères de la Porte-du-Ciel vous saluent et se portent assés bien. J'ai rendu compte à P. sous-prieur des souhaits que vous nous faites. Je vous prie d'être persuadé de ceux que je fais réciproquement pour votre parfait bonheur, et de tous les sentiments d'amitié , de dévouement et de confraternité que je vous ai voués pour la vie.

P. MARCEL HELG.

A Monsieur Wilhelm Rossé, ch. rég. de l'ordre des Prémontrés,  
à l'abbaye de Wilten, près Innsbruck.

Memmingen, le 21 avril 1803.

..... Je suis ici par ordre de M. l'abbé : il faut que je fasse le triage de nos archives, que le gouvernement françois veut avoir, et dont il fera la demande officielle aux premiers jours. C'est une besogne qui m'est bien pénible : j'y travaille depuis vendredi dernier, et je compte que j'en aurai encore pour une huitaine de jours. C'est à peu près aussi le dernier sacrifice que nous serons obligés de faire à l'insatiable République : M. l'abbé en gémit , parce que malheureusement pour lui il espère toujours que la Prévôté et l'Erguel seront compris dans la Suisse , et que nous pourrons rentrer dans les droits que nous y possédions. Ce sera un miracle évident et bien surprenant si Bellelay ressuscitoit dans le tems où partout on s'efforce de détruire les maisons religieuses : car, comme vous le savez , c'est l'esprit de ce siècle de les détruire , comme c'étoit celui du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> d'en éllever. Bientôt on n'en verra plus que quelques tristes décombres dans toute la Souabe et même dans tout l'Empire. Marchtal est évacué, l'église fermée avec défense d'y dire la messe : toutes les autres abbayes en attendent autant. L'Electeur de Bavière , en congédiant ceux qui ont le malheur d'être sous sa domination , ne leur donne qu'un florin par jour : on dit que ce n'est que provisoirement, mais ils seront bienheureux s'il leur en donne autant effectivement. On fait depuis avant hier les montes de tous les meubles et effets des chanoines du St-Esprit d'ici ; on ne leur laisse que leur vestiaire. Le 26 de ce mois on doit commencer celles d'Ottobeuren. Quant à Roth, on n'a encore rien vendu que les voitures ; le Comte a admodié l'économie, la brasserie et les jardins.....

P. MARCEL HELG.

Projet proposé pour le partage.

(Ecrit de la main du P. Helg et adressé à M. H. Schaffter.)

1<sup>o</sup> On a partagé les religieux de Bellelay en 5 classes, celle de la Vallée, celle d'Ajoie, celle de la Suisse, celle d'Allemagne et celle de la Porte-du-Ciel avec les trois qui sont en Alsace.

2<sup>o</sup> Chaque classe s'assemblera à un jour et lieu déterminé pour choisir un député, qui devra se trouver au lieu et jour convenus avec les députés des autres classes pour finir les partages de tout ce qui reste : argent, vases sacrés, ornements d'église, livres, obligations, cédules, etc.

3<sup>o</sup> Il faut préalablement déterminer la portion qu'on accordera aux trois frères convers : si c'est le tiers, la moitié ou les trois quarts de celle des prêtres, etc.; si on veut leur accorder une part dans le produit des ornements sacerdotaux, des vases sacrés, des livres ?

4<sup>o</sup> Ceux à qui on a confié les obligations et cédules doivent en rendre compte à deux députés de leur classe et le député de cette classe portera ce compte avec lui au lieu où se fera le partage ; il faut aussi que chaque classe délibère sur le parti à prendre pour les obligations et cédules restantes.

5<sup>o</sup> Il est infiniment à désirer que tout se fasse en paix, charité et bonne intelligence, et même en secret, sans que les étrangers se mêlent de nos affaires ; car cela pourroit beaucoup nous nuire.

Comme il n'est pas possible que les religieux de Bellelay dispersés en Allemagne puissent se rassembler pour délibérer sur ce projet de partage et les questions proposées, je charge le R. P. Marcel, qui est au centre, de bien vouloir leur communiquer ce projet, en les priant de bien vouloir sans délai y satisfaire, choisir le député de leur classe, et répondre aux questions proposées.

Les confrères de la classe d'Allemagne sont les PP. Wilhelm

et Henry, Germain, Marcel, François et Himier. P. Dominique est trop éloigné pour communiquer avec lui.

Le 26 février 1805.

(Signé) F. AMBROISE, abbé.

---

A Monsieur Henri Schaffter, chanoine prémontré à Wilten,  
près Innsbruck.

Roth, le 13 décembre 1805.

..... J'attendais de M. notre abbé le résultat de l'assemblée que je savais devoir commencer le 9 septembre pour vous en rendre compte. Il m'a été envoyé en date du 4 octobre et je l'ai reçu au moment où nous étions environnés du fracas de la guerre. D'abord je dois vous dire *que tout s'est passé assés fraternellement et paisiblement*. Ce sont les paroles de M. l'abbé, qui par conséquent signifient beaucoup. C'est tout ce que je désirois ; la paix , la concorde valent infiniment mieux que tout ce que nous pouvions prétendre. La Prévôté sera administrée par M. l'abbé qui rendra compte *en gros* , et après les frais nécessaires pour l'économie et l'entretien des religieux qui , en égard au rang d'ancienneté ou à l'état d'infirmité, demeureront avec lui ; le surplus sera partagé entre les absents. On lui a accordé les objets que nous avions demandés pour lui , avec la *double* portion d'un prêtre. — Chaque particulier reçoit de la masse qui restoit 29 louis d'or moins 12 batz. Pour le compte des meubles vous devez en outre recevoir 52 liv. 11 s. et P. sous-prieur 77 liv. 14 s. Voilà en substance le résultat des opérations de l'assemblée , dont je vous enverrai copie en son tems. Les livres ont été divisés en 5 parts.....

P. MARCEL HELG.

